

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2014

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux.

Absent excusé : Jean-Claude BULLE (pouvoir à Christiane MOREL).

Absent non excusé : Alain FLEURY.

Henri PHARIZAT est nommé secrétaire de séance.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 17 avril 2014

Christiane MOREL demande le détail de la délibération de délégations consenties au maire. Le Maire expose les délégations et soumet la décision au vote.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la proposition de délégations proposée.

Christiane MOREL propose que soit fait mention du nom des votants dans chaque décision du Conseil. Le Maire accepte.

Attribution de l'indemnité au percepteur : la décision du 17 avril a donc été approuvée par 12 voix « pour » et 3 voix abstentions (Stéphanie BELIARD, Marc FAIVRE, et Alain FLEURY).

II – Urbanisme

A- Départs dossiers vers DDT

1) Déclarations préalables

DP 14-015 18 rue des Oiseaux	TOURNOUX Eric	Installation panneaux photogénérateurs Avis favorable
DP 14-016 9 rue des Courbes Pièces	PERRIER Dominique	Ouverture d'une fenêtre Avis favorable
DP 14-017 5 rue de la Bruyère	LORNET Stéphane	Abri de jardin Avis favorable
DP 14-018 13 rue des Acots	POINTET Noël	Abri de jardin Avis favorable
DP 14-019 29 rue des Fleurs	POURCELOT Daniel	Chgt porte-fenêtre et création rampe personne handicapée Avis favorable

2) Permis de construire

PC 14-009 rue des Ruchottes	SCI du Crevy	Bâtiment témoin « maison passive » Avis favorable
PC 14-010 4 rue de Vevant	BOURBON Julien	Maison d'habitation Avis favorable
PC 14-011 14 rue de Vevant	CAHUET Loïs	Maison d'habitation Avis favorable

B- Retours dossiers DDT

1) Déclarations préalables

DP 14-013 7 rue des Vergers	TRUCHE Josiane	Création porte sur façade Nord Avis de non opposition
DP 14-017 5 rue de la Bruyère	LORNET Stéphane	Abri de jardin Avis de non opposition

2) Permis de construire

PC 14-005 6 rue de Vevant	BOURDENET Sébastien	Construction maison Accordé
PC 14-007 44 rue Cusenier	Solidarité Doubs Handicap	Transformation garage en chaufferie bois Modification du délai d'instruction
PC 14-010 4 rue de Vevant	BOURBON Julien	Maison d'habitation Accordé

C- Périmètre des monuments historiques

Le périmètre de 500 mètres autour du château Cusenier sera prochainement supprimé au profit d'un périmètre de protection adaptée (PPA) proposé par la commission régionale du patrimoine et des sites. L'enquête publique pourrait débuter au mois de septembre.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

D- Taxes sur les cessions de terrains nus devenus constructibles

Les communes peuvent instituer une taxe forfaitaire sur la première cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement. Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles.

Son taux, fixé à 10% s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession (soit un taux équivalent à 6.66% du prix de cession).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place de cette nouvelle taxe.

E- Divers

En cas de division de parcelles et lorsqu'un nouveau branchement électrique est nécessaire, c'est la commune qui doit supporter les frais d'extension du réseau.

Le Conseil décide que la commune ne supportera désormais plus les frais d'extension en cas de division de parcelles (inscription de cette condition sur les certificats d'urbanisme).

Monsieur Ferraj, propriétaire de la pharmacie, demande l'installation de pancartes le long de la route nationale et de la route départementale pour signaler l'emplacement de l'officine.

La commission « Santé » examinera la demande.

III – Révision simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Compte tenu des projets en cours, la commune est amenée à engager une révision de son PLU avec 3 axes principaux :

► Pour rappel, demande en cours ayant fait l'objet d'une délibération le 4 octobre 2013

Demande de la SCFC (Société des Carrières de Franche-Comté) d'extension de la zone AC pour :

- régularisation d'une partie d'une parcelle restée « zone agricole » alors que la société a l'autorisation d'exploiter par la Préfecture ;
- étendre son périmètre d'extraction.

Nouvelles propositions de révision :

► Etendre la zone artisanale pour implantation d'un hôtel et d'autres activités dans le cadre d'un projet global, entre les ronds-points de l'Alliance et de la Croix de Pierre. Pour cela, il faudrait modifier une partie de la zone A (Agricole) en zone AU2z (activités économiques).

► Passer une parcelle se trouvant près du CAS et actuellement en zone A, en zone constructible.

Ainsi, le Centre d'Accueil et de Soins pourra transférer ses activités de la Bergerie se trouvant dans la rue Cusenier, derrière son bâtiment principal. Les parcelles ainsi vidées de l'activité seront vendues à une entreprise. Le Conseil municipal préconise prioritairement l'utilisation optimale de la zone actuellement constructible pour conserver au maximum les zones agricoles.

IV – Logement communal

La personne qui devait emménager au 1^{er} mai dans le logement communal au 36 Grande Rue s'est désistée. Le logement a donc été attribué avec effet au 1^{er} juin à une personne ayant un enfant.

Proposition du maire et des adjoints : Monsieur Denis a dû faire face à un grave accident qui l'empêchera peut-être de reprendre son activité professionnelle. Etant donné qu'il n'a pas été capable de mesurer immédiatement les conséquences de l'accident, il est proposé au Conseil de n'appliquer qu'un préavis de 15 jours au lieu des 3 mois réglementaires (ramené à 1 mois car le logement est à nouveau occupé à compter du 1^{er} juin).

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal décide par 11 voix « pour », 2 voix « contre » (Jean-Claude BULLE et Christiane MOREL) et 1 abstention (Jocelyne WOILLARD) d'appliquer un préavis de 15 jours.

V – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Pierrefontaine-Vercel

L'ensemble des communes doit être couvert par un Schéma de COhérence Territorial (Scot) approuvé au 1^{er} janvier 2017. Dans le cas contraire, les communes ne pourront plus ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation au sein de leurs documents d'urbanisme.

Le Conseil communautaire souhaite ainsi prendre en charge la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision d'un Scot » et donc modifier ses statuts.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

VI – Dossier travaux

► **Chauffage Eglise**

Plusieurs systèmes de chauffage sont à l'étude : air, électrique et au gaz. Dossier à reprendre par la commission « Travaux ».

► La correction acoustique de la salle 6/7 à l'espace Douge se fera par installation de faux plafonds par les employés communaux.

► **Ecole**

Rénovation prochaine par les employés communaux de la salle de classe à l'étage avec changement des fenêtres, peinture murs et plafond, isolation.

Sanitaires : l'installation par les employés communaux de nouveaux urinoirs adaptés à la taille des enfants sera étudiée.

Radon : une classe dépasse légèrement les normes. La commune est donc dans l'obligation de faire des travaux simples pour améliorer l'isolation de la salle de classe. Les travaux seront effectués par les employés communaux cet été et il sera procédé à de nouveaux relevés à partir de la rentrée 2014.

► **Etang communal** : obligation d'une déclaration d'existence et d'une déclaration de pisciculture à valorisation touristique.

2 devis sont présentés et le Conseil municipal décide de choisir à l'unanimité le cabinet Reilé qui a présenté un projet détaillé et argumenté.

► **Station d'épuration** : présentation de l'étude de faisabilité le 19 juin à 20h30 à l'ensemble du Conseil municipal.

26 juin à 09h00 : réunion avec l'ensemble des partenaires sur le projet de la future station.

► **Aménagement du parking** devant les commerces suivant la décision du Conseil le 4 mai 2012, avec matérialisation de places : la commission examinera le projet.

VII – Cimetière

Des grands caveaux et des caveaux d'urne ont été créés pour un aménagement uniforme du cimetière. C'est donc la commune qui s'occupe de la construction des caveaux et qui les revend aux particuliers.

Sur proposition du maire, le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

- caveau 4 places : 2 500.00 €
- caveau 2 places : 2 200.00 €
- caveau à urnes : 300.00 €

En plus des caveaux sont facturées les concessions perpétuelles au prix de 50.00 € le m².

VIII – Forêt

► ONF : Destination des coupes 2014-2015

La vente de bois se fera sur les parcelles 4, 14,18, 19, 20 (Emblery).

Le Conseil municipal décide de refuser l'escompte pour paiement comptant, lorsque le montant des lots est supérieur à 3 000.00 €.

► Affouage

Payable d'avance (30 € par chèque à l'ordre du Trésor Public) lors d'une inscription annuelle obligatoire en mairie.

Pour l'affouage 2014-2015, les inscriptions se feront en mairie du 1^{er} juillet au 31 octobre 2014.

IX – Questions diverses

➤ La levée des ordures ménagères aura lieu toutes les 2 semaines à compter du 1^{er} juillet 2014 pour les particuliers.

➤ Plan Climat Energie Territorial : prochainement, concours organisé par la Communauté de Communes. L'objectif des participants sera de baisser sa consommation énergétique de 5%.

➤ Prochaine réunion de Conseil municipal : 20 juin 2014 à 20h30 pour la désignation des délégués et suppléants, membres du Conseil municipal, en vue de l'élection des sénateurs.

Lever de la séance à 23h30.

Le Maire
Jean-Marie ROUSSEL

Le secrétaire de séance
Henri PHARIZAT